DOCUMENTS INÉDITS

BLANQUE A LYON, EN 1573

On nommait autrefois Blanque une loterie d'origine italienne, dont les mises et les prix étaient fixés, ainsi que le nombre des billets. Des deux roues, la première contenait les numéros, la seconde, l'indication des prix ou blancs. Le fisc percevait un droit sur les lots gagnants. Ces opérations introduites en France et autorisées (édit de mai 1539) comme une source de revenus, constituaient des spéculations, lesquelles rigoureusement stigmatisées dès leur apparition n'en eurent que plus d'extension et donnèrent naissance en 1660, à la Loterie royale.

Cette dernière institution supprimée en 1793, rétablie en 1797, développée sous l'empire et la restauration, fut définitivement abolie en 1836. La cupidité trouve encore un aliment dans les nombreuses loteries particulières plus ou moins autorisées, et inspirées, les unes par une bienfaisance louable, les autres par des spéculations dissimulées sous des apparences généreuses. Ce sont les rejetons bâtards, mais vivaces de l'ancienne loterie qui avait fait naître tant de folles espérances et de navrantes déceptions.

En 1572, Robert Nardy, marchand, d'origine italienne, demeurant à Lyon, demanda au roi la permission de « faire Blanque ». Il proposait soixante-douze bénéfices ou lots de diverses valeurs consistant en rentes constituées au denier douze (c'est-à-dire, à 8,33 pour cent) sur l'hôtel de ville de Paris, au total de dix mille livres de rente. Les gagnants pourraient opter entre ces